

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Adopté

N° CF2219

AMENDEMENT

présenté par
M. Juvin, rapporteur général

ARTICLE 65 SEPTIES

À l'alinéa 27, substituer aux mots :

« aux personnels affiliés au régime de retraite institué en application du décret n° 2004-1056 du 5 octobre 2004 relatif au régime des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État »

les mots :

« au personnel mentionné au 5° de l'article L. 6 du code général de la fonction publique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.